

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 14933

Numéro SIREN : 431 964 352

Nom ou dénomination : AM/PM

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2018 sous le numéro de dépôt 45736



20180457362017

DATE DEPOT : 27/06/2018

N° DE DEPOT : 45736

N° GESTION : 2002B14933

N° SIREN : 431964352

DENOMINATION : AM/PM

ADRESSE : 77 rue de Charonne 75011 Paris

MILLESIME : 2017

.

AM/PM

S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros

Siège social : 77, rue de Charonne

75011 PARIS

R.C.S : 431 964 352

45736

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 170 741,28 Euros contre 795 206,72 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 962 674,41 Euros pour l'exercice, contre 1 137 674,72 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 204 318,38 Euros au 31/12/2017 contre 297 501,02 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 1 453,18 Euros au 31/12/2017 contre 18 759,37 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 398 082,12 Euros au 31/12/2017 contre 345 262,44 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 177 923,18 Euros au 31/12/2017 et 140 433,76 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 28 266,41 Euros au 31/12/2017 contre 240 173,18 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2017, contre 433 475,66 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -476 759,10 Euros contre un bénéfice de 87 000,99 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Rm

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 629 427,64 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 179 987,53 Euros, soit un montant net de 449 440,11 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 471 295,71 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 1 842 888,55 Euros, contre 2 714 382,14 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 666 745,42 Euros, contre 2 143 504,52 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 575 583,24 Euros contre 678 001,33 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 485 915,31 Euros au 31/12/2017, contre 819 421,05 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -476 759,10 Euros, contre -318 253,67 Euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2017 fait ressortir une perte de -476 759,10 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 2 088 504,52 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 1 611 745,42 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 611 745,42 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.



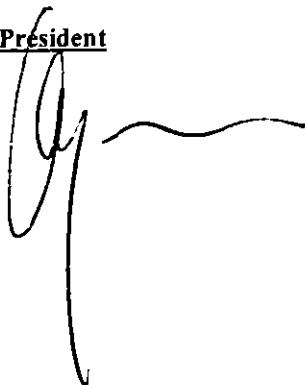
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 30/06/2018

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal wavy line.

AM/PM
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 77, rue de Charonne

75011 PARIS
R.C.S : 431 964 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2018

Le 30/06/2018,
À 18 heures,

Les associés de la société AM/PM, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

M PHILIPPE MOYEN, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération du Président du Conseil d'Administration,
- Révision de la rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses.

Am *7/11*

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître une perte de -476 759,10 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir une perte de -476 759,10 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 2 088 504,52 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 1 611 745,42 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 1 611 745,42 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 611 745,42 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du Président pour la porter à Euros annuel, à compter du 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



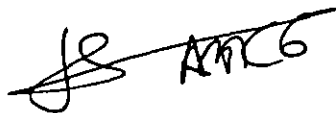
Résolution n° 5

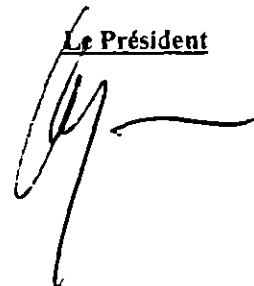
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

 AMCG

Le Président




①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AM/PM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise 77, rue de Charonne 75011 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numero SIRET * 4 3 1 9 6 4 3 5 2 0 0 0 3 0		Néant ☐					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AII		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	250 071	AU	179 988	70 083	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	347 227	CV	347 227		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	32 130	BI	32 130		
	TOTAL (II)	BJ	629 428	BK	179 988	449 440	
	ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Maîtres premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES *		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	212 051	BY	161 550	50 501
		Autres créances (3)	BZ	499 876	CA	499 876	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)	CD	3 520	CE	3 520	
DIVIERS	Disponibilités	CF	1 288 992	CG	1 288 992		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	2 004 439	CK	161 550	1 842 889	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I + V)		CO	2 633 866	IA	341 538	2 292 329	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP			
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Immobilisations		Stocks :		CERTIFIÉ CONFORME A L'ARTICLE 53 A			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Designation de l'entreprise		AM/PM	Néant ☐
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 50 000,)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ LK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DL	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DE	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 088 505
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(476 759)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	1 666 745
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	50 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV	18 583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	348 464
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 851
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 589
	Autres dettes	EA	196
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	575 583
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 292 329
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	575 583	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____		AM/PM		Neant ☐			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
							biens *
	services *	FG	170 741	FII		FI	170 741
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	170 741	FK		FL	170 741
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	314 172
	Autres produits (I) (11)					FQ	2
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	485 915
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	204 318
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 453
	Salaires et traitements *					FY	398 082
	Charges sociales (10)					FZ	177 923
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	28 266
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	152 631		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	962 674
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	(476 759)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)						GW	(476 759)

(R.F.N.) 012 - voir tableau n° 2053. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

CERTIFIÉ CONFORME

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AM/PM		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HI			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)			
Impôts sur les bénéfices *				(X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	485 915		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	962 674		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(476 759)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IY		
			produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IIP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)			IX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PAIF innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI		
	(10)	Dont consommations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	152 628	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N		
				13 exercices antérieurs		Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et Outillage Industriels : 5 ans
- Installations Générales : 10 ans
- Mobilier : 4 ans
- Matériel de bureau et Informatique : 3 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.